



Trophée Tourisme
Endurance 2026

Règlement Technique Trophée FREE Racing 2026



Permis d'organisation FFSA N° C45-2026 du 17 Février 2026



I. Organisation	P 2
II. Utilisation du Règlement Technique	P 2
III. Déroulement des Vérifications Techniques	P 2
IV. Mesures et Instruments	P 2
V. Rapport de Vérifications	P 2
VI. Pièces non-conformes	P 3
Art. 1 - Définition des voitures autorisées	
1-1. Voitures éligibles	P 3
1-2. Conformité	P 3
Art. 3 - Poids minimum	P 3
Art. 4 - Moteurs : Plombage	
4-1. Pour le FREE Clio	P 3
Art. 7- Roues et Pneumatiques	
7-1&2. Pour le FREE Berline/GT	P 4
7-3. Pour le FREE Proto	P 4
7-4. Pour le FREE Clio	P 4
Art. 9 - Carrosserie extérieure	
9-1. Perte de carrosserie	P 4
9-2. Anneaux de remorquage	P 4
Art. 10 - Intérieur de la voiture : Vitres et Filet	P 4
Art. 11 - Accessoires additionnels	
11-1. Transpondeur	P 5
11-2. Liaison Radio	P 5
11-3. Caméra embarquée et Vidéo	P 5
Art. 13 - Système d'éclairage	P 5
Art. 14 - Circuit de carburant	
14-1. Contrôle et Procédure	P 5
14-2. Réservoir	P 6
14-3. Echappement	P 6
Art. 15 - Sécurité	
15-1. Extincteur	P 6
15-2. Equipement de sécurité	P 6
Contacts	P 6

Annexe A : Planche d'identification de la voiture

Annexe B : Transpondeur

Annexe C : Ravitaillement

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaires Sportifs : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course).

I. Organisation

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel : 06 09 74 67 64

Yannick Dondel : 06 03 70 52 08

II. Utilisation du règlement technique

Le présent "Règlement Technique Particulier" est établi sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation N° **C45-2026 en date du 16 Février 2026**.

Le présent Règlement est rédigé en termes d'autorisations.

Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent Règlement/

Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Hors précisions concernant les articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux édités par la FFSA relatifs aux "Règlements Techniques" et la "Règlementation Standard des Circuits "Asphalte" de l'année en cours.

Seuls ces Règlements sont les références pour participer aux épreuves du TTE.

Toute anomalie relevée par le/les Commissaires Techniques sera communiquée à la Direction de Course.

III. Déroulement des vérifications techniques

Elles sont obligatoires et les horaires doivent être respectés. Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours

Le concurrent devra se présenter et remettre :

- La photocopie de son engagement tamponné "Vérification Technique" au plus tôt (1H après les Vérifications Administratives).
- Le Passeport technique de la voiture dont le numéro est obligatoire sur la Fiche d'Engagement.
- **La Fiche d'Homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe.**
- La Fiche d'Homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques.
- Toute voiture non vérifiée et/ou non conforme à la Réglementation Technique FFSA ne pourra pas participer à l'épreuve.
- Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment des épreuves.
- Elles portent sur le Règlement Technique de la Série TTE et les Règlementations de la FFSA et notamment de l'Annexe J de l'année en cours entre autres. Elles sont définies en accord avec la DC et les CS du Collège.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des Vérifications Techniques effectuées par un CT désigné, sous couvert des CS du Collège, à n'importe quel moment de l'épreuve sans en faire la demande auprès du DC.

- Dans le cadre de la Vérification d'un moteur, ce dernier sera plombé.
- Dans le cadre de la Vérification d'un ensemble (moteur/bv/pont), la voiture sera plombée "pose de scellé".
- Le passage au banc moteur se fera par une Société agréée (ex. : Oréca...).
- Le passage de l'ensemble de la mécanique se fera par une Société possédant un banc correspondant à la puissance à vérifier.

Pour les passages, le calculateur moteur sera retiré par le Commissaire Technique puis plombé en attente de Vérification.

En cas de non-conformité :

Tous les frais (Passage au banc, remontage, fournitures et déplacements des officiels) seront à la charge du concurrent.

En cas de conformité d'un moteur tournant :

Les frais de déplacements des Officiels et fournitures (Joints/Huile) seront pris en charge par le TTE.

IV. Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression, de passage au banc moteur ou de capacité utilisés par le CT du TTE feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

V. Rapport des vérifications

Les conclusions des Vérifications effectuées seront publiées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière, sauf lorsque la voiture sera jugée non-conforme au Règlement Technique.

L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs Avenant(s) durant la saison

VI. Pièces non-conformes

- Les pièces mécaniques relevées suite à des Vérifications Techniques et déclarées non-conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le CT.
- Le Règlement Technique est défini en début d'année et approuvé par la FFSA.
- Le nouveau Règlement entrera en vigueur au jour de sa publication.

En cas de non-conformité technique le CS/TTE se réserve le droit d'exclure le concurrent concerné de l'épreuve et/ou du FREE Racing avec annulation des points acquis.

Art.1 – Définition des voitures autorisées

1-1. Voitures éligibles

- Voir article 4 du règlement sportif.

1-2. Conformité

- Tout engagement signé à chaque épreuve vaut validation du Règlement Technique
- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche Homologation ou à leur Règlementation (Pour les Coupes de Marque entre autres).

Art.3 – Poids minimum

- Le poids de la voiture est celui indiqué sur la Fiche d'homologation, sans pilote à bord, ni matériel de tout ordre
- Un coefficient de 0,78 sera appliqué sur la quantité de carburant restant dans le réservoir
- En cas de litige, le réservoir pourra être vidangé
- Lorsque la voiture comporte un lest pour être au poids réglementaire, il doit être déclaré par le concurrent lors des Vérifications Techniques.

3-3. Pour le FREE Proto

Les voitures **CN 2 Litres** devront peser au minimum **630 kg avec le pilote à bord**.

Art.4 – Moteur - plombage

Pour tous les véhicules inscrits dans chaque catégorie du Free Racing, se référer aux prescriptions du constructeur.

Art.7 – Roues et pneumatiques

7-1&2. Pour le FREE Berline/GT/GT Max

Les pneumatiques sont libres en marque et type.

À la présentation du panneau "Humide ou Wet-Race" en pré-grille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick après autorisation du DC.

Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.

7-3. Pour le FREE Proto et FREE Clio

Les pneumatiques slick et pluie doivent être obligatoirement de marque Pirelli distribué par la Société Ivalto

Pour les voitures Funyo, les pneumatiques sont libres.

À la présentation du panneau "Humide ou Wet-Race" en pré-grille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick après autorisation du DC.

Le panachage des pneumatiques slick/pluie est interdit.

SI NON-RESPECT Art. 7-1&2 -3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

7-4. Pour le FREE Clio

Pour les Clio IV :

- cales de voies avant : 2 cales Renault Sport de 3 mm de chaque côté.

PNEUS Pirelli obligatoires achetés chez Ivalto.

Dimensions :

Slick :

- Clio II : 190/580 x 15 en DHC
- Clio III : 225/625 x 17 en DHC
- Clio IV : 225/625 x 17 en DHC
- Clio V : 200/620 x 17 en DH

Pluie :

195/50 x 15 RW
205/45 x 17 RW
205/45 x 17 RW
205/45 x 17 RW

Allocation :

1ère participation : marquage de 6 pneus dont 4 pneus neufs

Ensuite, pour chaque meeting, marquage obligatoire de 4 pneus dont 2 neufs maximum.

Dotation : 10 pneus achetés, le 11ème offert

Art.9 – Carrosserie extérieure

9-1. Perte de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détachée partiellement ou perdu sur la piste, pourra provoquer le retour de la voiture au stand sur décision du DC. La reprise de la course sera laissée à l'appréciation du CT responsable.

9-2. Anneaux de remorquage

9-2/1. Caractéristiques

- Chaque voiture devra être équipée d'anneaux de prise en remorque AV et AR.
- Le matériau est libre, mais suffisamment solide pour tirer une voiture.
- Un anneau en acier est recommandé, doit mesurer entre 80 et 100 mm des bords intérieurs, sa section de 5 mm arrondie.
- Ces anneaux devront être facilement accessibles et identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange.
- Vus de dessus, ces anneaux ne devront en aucun cas dépasser le périmètre de la voiture.

9-2/2. En cas de rupture d'un dispositif durant la course

- Les Commissaires de Piste tireront la voiture dans un endroit sûr en utilisant n'importe quelle partie du châssis ou de la carrosserie qu'ils jugeront assez solide. Il en va de même lorsque qu'une vitesse est engagée.
- Le concurrent devra remettre la voiture en conformité, sous le contrôle du CT avant de reprendre la piste.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises.

9-2/3. En cas de non-conformité d'un dispositif

- Le concurrent ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises du fait d'une défaillance du dispositif obligatoire de remorquage et une pénalité pourra être infligée.

Le NON-RESPECT de l'Article 9-2/3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Art.10 – Intérieur de la voiture

10-1. Vitres et filet

Vitres fermées

Si les vitres sont en verre feuilleté, l'utilisation de films antidéflagrants transparents et incolores sur les vitres latérales est obligatoire :

- Epaisseur maximum : 100 microns
- Le mécanisme d'ouverture des vitres est libre.

Filet

L'utilisation d'un filet fixé sur la structure anti-tonneau est obligatoire (sauf pour les Ligier JS2R et MITJET 2.0l équipée de porte avec fenêtre).

Ce filet doit être placé côté conducteur et avoir les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de bande : 19 mm.
- Dimension minimum des ouvertures : 25x25 mm.
- Dimension maximum des ouvertures : 60x60 mm.

Art.11 – Accessoires additionnels

11-1. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de Marque TAG HEUER / Chronolec Prottime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger OLED et Multi-pilotes positionné sur "0" sont autorisées) => Annexe B

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur.
- De son bon état de fonctionnement en permanence.

De se trouver constamment en état de fonctionnement (En cas de doute, le Commissaire Technique pourra vérifier).

Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit auprès du TTE.

11-2. Liaisons Radio

Stand => Pilote ou Pilote => Stand : sont libres.

- Il est fortement recommandé aux équipes de se doter d'un moyen de communication entre le stand et la voiture (Panneautage, radio embarquée, GSM...)
- En aucun cas les équipes ne pourront se prévaloir de cette absence de moyens pour objecter une injonction faite par la DC au pilote via son TM.

11-3. Caméra embarquée et Vidéo

Voir réglementation du Livret Technique FFSA pour la pose de la caméra.

Pour le FREE Berline/GT/Clio et FREE Proto :

- La carte mémoire peut être demandées à tout moment par la DC. Sans présentation à cette demande, seules les images du circuit feront foi.
- Si le concurrent souhaite faire une réclamation avec images à l'appui, il devra s'assurer de la légitimité de celles-ci et devra faire une demande au DC avant de les présenter.
- En cas de parc fermé, le pilote ou à défaut le Team Manager ou mécanicien de l'équipe sera autorisé à prélever la carte mémoire sur la voiture sous réserve qu'il soit accompagné d'un Officiel accrédité (Chargé des relations concurrents, CT).
- Il devra produire les images demandées par la DC sur son propre ordinateur.
- Toute caméra fixée sur le casque ou la visière est strictement interdite.
- Caméra **OBLIGATOIRE** en Free Clio

Art.13 – Système d'éclairage

- Les phares de série doivent conserver leur configuration et fonctionnement d'origine.
- Les clignotants et les feux arrière doivent rester en état de fonctionnement et les catadioptriques sont obligatoires.
- Chaque voiture devra être équipée d'au moins un feu de pluie rouge en état de fonctionnement de type FIA, carré à 56 leds et centré.
- Les phares additionnels à leds sont interdits.

- Si une voiture est dépourvue de système d'éclairage ou en cas de panne, un système d'éclairage de substitution en parfait état de marche pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

SI NON-RESPECT Art. 13 : transmission du dossier au Collège des CS.

Art.14 – Circuit de carburant

14-1. Contrôle et Procédure

Le carburant utilisé doit être de l'essence commercialisée selon les normes définies dans la "Réglementation Technique FFSA / Art. 252-9", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

- Des prélèvements pourront être effectués et se dérouleront de la façon suivante :
3 échantillons de 1 litre chacun seront prélevés dans le réservoir de carburant dans 3 conteneurs neufs :
 - Échantillon N°1 : destiné à l'analyse
 - Échantillon N°2 : conservé par le concurrent
 - Échantillon N°3 : conservé par les commissaires techniques pour d'éventuelles contre-expertises
 - Les conteneurs seront identifiés et scellés par les CT en présence du concurrent ou de son représentant.
 - Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons N°1 et N°3.
 - Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaires à l'analyse après les qualifications ou les courses.
 - L'impossibilité de prélever une quantité de 3 litres de carburant dans le réservoir sera considérée comme une non-conformité.

14-2. Réservoir

- Les réservoirs d'origine sont acceptés dans leurs emplacements d'origine ou réservoirs homologués FIA en cours de validité
- Cependant, le Concurrent devra produire le certificat d'homologation avec la date de validité
- Les réservoirs additionnels sont autorisés suivant l'Annexe J (Art. 252-9-6 FT3-1999)
- Le bouchon de remplissage ne devra pas présenter de poignée ou appendice métallique en saillie de la carrosserie.

14-3. Echappement

Décibels :

- La norme autorisée par la FFSA est de **100 db** maximum à 75% du régime moteur
- Des contrôles d'émission de bruit pourront être réalisés
- En cas de non-respect de cette norme, le concurrent devra se mettre en conformité et un rapport sera fait à la DC
- La méthode de mesure du bruit sera celle définie par la "Réglementation Technique FFSA" de l'année en cours.

Art.15 – Sécurité

15-1. Extincteur

En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA en cours.

Obligations :

- La position ON (marche) devra être respectée pour les commandes automatiques.
- Le boîtier de commande devra posséder une batterie de 9V chargée.

Pour les commandes manuelles :

Les goupilles de sécurité devront être enlevées avant le départ de chaque course ou séances d'essais

15-2. Equipement de sécurité

- Les voitures engagées doivent disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA
- Les voitures jusqu'à 1990, considérées comme VH, doivent être conformes aux règles de sécurité de l'annexe K
- Les voitures post 1990 doivent être conformes à l'annexe J.

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE – France

Email : contact@trophee-endurance.fr

Commissaires Techniques Responsables

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71 / jc.brigaud@wanadoo.fr

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54 / daniel.lefort0@orange.fr



Planche d'identification
ANNEXE A

FREE BERLINE/GT/CLIO

Tous les **FONDS**, **NUMEROS**, **BANDEAUX**, **STICKERS** devront être mis en place avant les Vérifications Techniques. Ils seront fournis par le TTE, posés par le concurrent et devront rester lisibles en toutes circonstances.

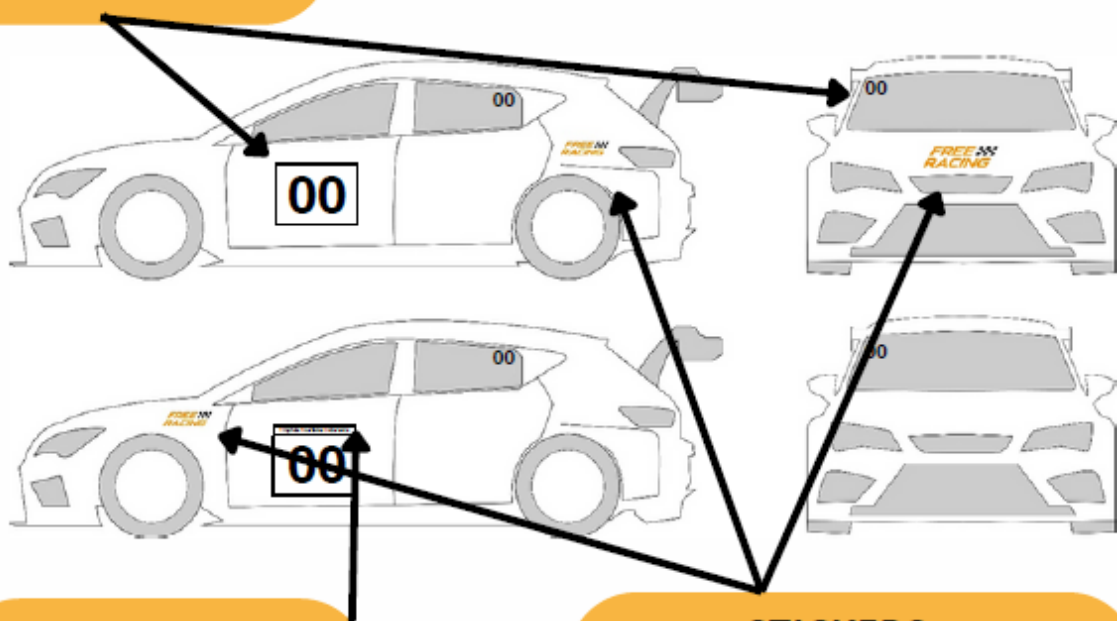
NUMÉROS de course

- numéros de course, de 1 à 3 chiffres (H20 cm x L11 cm)
- 2 numéros à apposer sur les côtés latéraux ou les vitres latérales
- 1 numéro à apposer sur le pare-brise en haut à droite



FONDS pour les numéros à la demande et/ou libre

- 2 fonds sur les côtés latéraux (H30 cm x L45 cm)
- blanc, noir ou libre



BANDEAUX TTE

- 2 sur les fonds (H6 cm x L45cm)

Trophée Tourisme Endurance

STICKERS

- 1 grand : sur le capot avant (H33 cm x L55 cm)
- 3 petits : 2 sur les ailes arrière (H10 cm x L20 cm)



Tous les participants du FREE Racing engagés sur d'autres championnats, pourront conserver leur numéro d'origine, (sous réserve de ne pas être attribué) ou choisir un numéro et le conserver pour toute la saison.

ANNEXE A – Planche d'identification FREE PROTO



Planche d'identification
ANNEXE A

FREE Proto

Tous les **FONDS, NUMEROS, BANDEAUX, STICKERS** devront être mis en place avant les Vérifications Techniques. Ils seront fournis par le TTE, posés par le concurrent et devront rester lisibles en toutes circonstances.

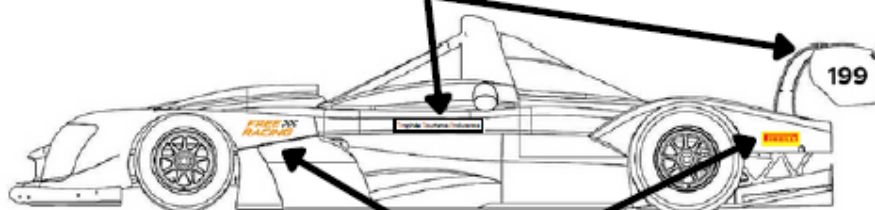
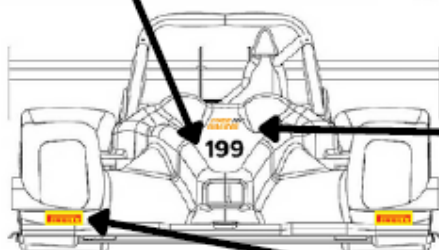
NUMÉROS de course

- numéros de course de 1 à 3 chiffres (H20 cm x L11 cm)
- 2 numéros à apposer sur les dérives d'ailerons
- 1 numéro sur le capot avant

BANDEAUX TTE

- 2 sur les côtés latéraux ou sur les fonds (H6 cm x L45cm)

Trophée Tourisme Endurance



STICKERS

- 1 grand : sur le capot avant (H33 cm x L55 cm)
- 3 petits : 2 sur les côtés latéraux (H10 cm x L20 cm)



STICKERS

- 2 à l'avant
- 2 à l'arrière



Tous les participants du FREE Racing engagés sur d'autres championnats, pourront conserver leur numéro d'origine, (sous réserve de ne pas être attribué) ou choisir un numéro et le conserver pour toute la saison.

UN SEUL numéro visible est autorisé par voiture

Chaque concurrent pourra choisir son numéro de course (selon la disponibilité) et devra le conserver tant qu'il participera aux épreuves, sans pouvoir en changer., sauf cas exceptionnel motivé par écrit et remis à l'Organisateur qui notifiera sa décision.

ANNEXE B – Transpondeur**NOTE IMPORTANTE 2026 : Transpondeurs obsolètes**

En raison de l'évolution continue des matériels de chronométrage des 2 fournisseurs agréés (Chronolec / ITS Chrono), les transpondeurs de marque Chronolec ou Tag Heuer by Chronolec utilisant d'anciennes fréquences de transmission (fabriqués il y a plus de 15 ans) sont aujourd'hui techniquement obsolètes et ne pourront plus être utilisés sur les épreuves du TTE, comme pour la majorité des autres championnats existants. Ces transpondeurs étaient encore tolérés durant la saison 2025 malgré des fonctionnalités de chronométrage limitées (absence de détection des secteurs intermédiaires sur la majorité des épreuves, entre autres), mais ne seront définitivement plus détectés suite aux mises à jour de début de saison 2026.

Sont concernés : Les modèles Tag Heuer / Tag Heuer by Chronolec dont le numéro est inférieur à 15500

NOTE : Les modèles de marque Cobra ne sont pas concernés par cette opération, quel que soit leur numéro.

Les modèles de transpondeur agréés/préconisés pour les épreuves du TTE sont les suivants :

- Chronolec Protime Elite Filaire 12V (avec ou sans fonction Multipilotes)
- Cobra 360 ou 360 Multipilotes Filaire

Le transpondeur doit être installé sur le véhicule en respectant les préconisations des fournisseurs : voir les notices ci-après.

Notice d'installation pour un modèle Chronolec Protime Elite filaire 12V :**INSTALLATION DU TRANSPONDEUR ELITE****Caractéristiques**

Vitesse maximale : 360 km/h (225 mph)
Hauteur maximale de détection : 2.8 m (9 ft)
Plage de température : -20 à 70 °C (-4 à 158 °F)
Dimensions : 80 x 50 x 23 mm (3.1 x 1.9 x 0.9 in)
Poids : 80 g (2.8 oz)

Branchement électrique

Fil rouge : +12V
Fil bleu : 0V
Consommation : 12mA (max.)

Garantie 2 ans

**RECOMMANDATIONS**

- ✓ Le transpondeur doit avoir sa propre alimentation 12V continu.
- ✓ Le transpondeur est directionnel et doit être installé dans le sens vertical.
- ✓ Aucune partie métallique ou carbone ne doit se trouver entre le transpondeur et la piste.

Automobile

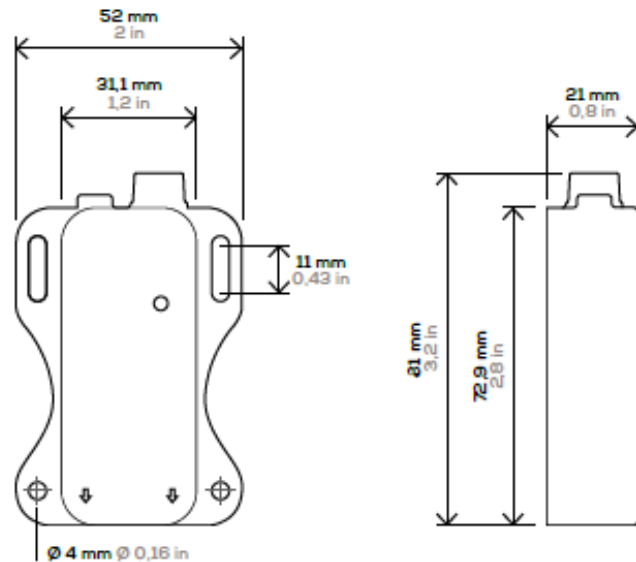
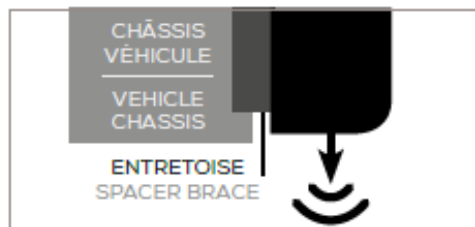
Notice d'installation pour un modèle Cobra 360 / 360 Multipilote :



COBRA 360 / 360 MULTIPILOTE FILAIRE

Les transpondeurs filaires COBRA 360 ET COBRA 360 MULTIPILOTE doivent avoir leur propre alimentation 12V (continu). Le transpondeur comporte 4 trous de fixation prévus pour des vis ou des rivets. FIXEZ-LE AVEC UNE ENTRETOISE ADAPTÉE.

The WIRED COBRA 360 AND COBRA 360 MULTIPILOT transponders must have their own power supply 12V (continuous). The transponder has 4 mounting holes for screws or rivets. INSTALL IT WITH AN APPROPRIATE SPACER BRACE.



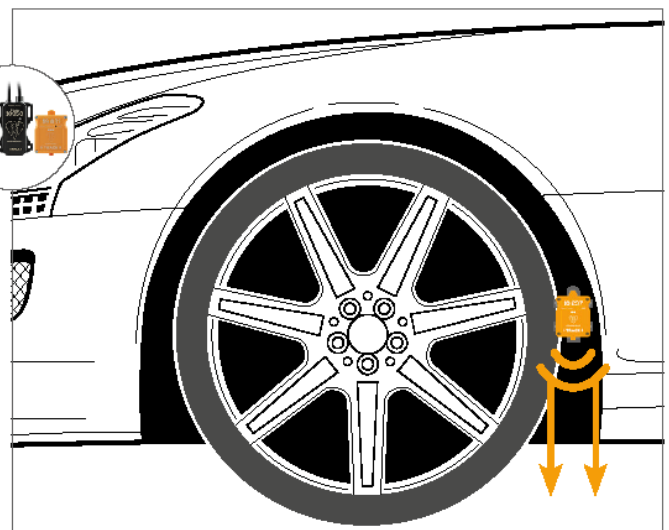
VOITURE • CAR

FIXEZ LE TRANSPONDEUR DANS LE PASSAGE DE ROUE AVANT DE LA VOITURE.

- AU POINT LE PLUS BAS
→ 60 cm maximum du sol
- À 90° DU SOL
→ flèches du transpondeur en direction de la piste

THE TRANSPONDER MUST BE INSTALLED IN THE FRONT WHEEL ARCH OF THE CAR.

- TO THE LOWEST POINT
→ max. 60 cm from the ground
- AT 90° TO THE GROUND
→ arrows of the transponder in the direction of the track



LE TRANSPONDEUR NE DOIT JAMAIS ÊTRE FIXÉ DIRECTEMENT SUR UNE PIÈCE EN CARBONE OU EN MÉTAL.

AUCUNE PARTIE EN MÉTAL OU EN CARBONE NE DOIT SE TROUVER ENTRE LE TRANSPONDEUR ET LA PISTE. POUR CELA, FIXEZ LE TRANSPONDEUR AVEC LE SUPPORT D'ORIGINE (COBRA BATTERIE) OU UNE ENTRETOISE ADAPTÉE AU DÉBORD SOUHAITÉ (COBRA FILAIRE). TOUT AUTRE SENS, ANGLE OU ENDROIT DE FIXATION UTILISÉ POUR LE TRANSPONDEUR ENTRAÎNERAIT DES RISQUES DE NON-DÉTECTION SUR LA BOUCLE DE CHRONOMÉTRAGE.

THE TRANSPONDER MUST NEVER BE INSTALLED DIRECTLY ON A CARBON OR A METALLIC PIECE.

ANY METAL OR CARBON PART SHOULD NEVER BE BETWEEN THE TRANSPONDER AND THE TRACK. FOR THAT, INSTALL THE TRANSPONDER WITH THE SPECIFIC HOLDER (BATTERY COBRA) OR AN APPROPRIATE SPACER BRACE FOR THE DESIRED OVERHANG (WIRED COBRA). EVERY OTHER DIRECTION, ANGLE, BRACKET OR MOUNTING AREA USED FOR TRANSPONDER WOULD ENTAIL RISKS OF NON-DETECTION ON THE TIMING LOOP.

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES • FILAIRE

ELECTRICAL SPECIFICATIONS • WIRED

CÂBLE MARRON OU ROUGE +12 V
CÂBLE BLEU 0 V
CONSOMMATION 12 mA max

La LED clignote 4 fois toutes les 10s si l'alimentation 12V est OK.



BROWN OR RED WIRE +12 V
BLUE WIRE 0 V
POWER CONSUMPTION 12 mA max

The LED flashes 4 times every 10s if the 12 V supply is OK.

ANNEXE C – Ravitaillement**Ravitaillement
Règlementation Sportive 2026**

Matériel et procédure de ravitaillement en carburant en vigueur pour le TTE Pirelli Series / 206-208 Relais / Free Proto

Tous les concurrents devront posséder le système de ravitaillement validé par la FFSA :

- Conforme à l'article 7.5 de la Règlementation circuit « Asphalte ».
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du TTE.
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du Free Racing.
- Conforme à l'Article 4-2/3 du Règlement Sportif du 206-208 Relais

MATÉRIEL**1. Pompe manuelle semi-rotative de marque Japy**

- Réf. FEP2C-KR
- Réf. FEP2C-KR-RC : équipé d'un clapet anti retour sur le tube d'aspiration

ET

2. Chariot métallique

- Étanche, munis de 4 roulettes de conception libre
- Côté : 600 mm maximum / Hauteur du bac : 50mm minimum
- Hauteur de la potence : 1000 mm
- Sur le fond du bac :
 - 2 calles seront fixées mécaniquement afin d'éviter le glissement du bidon
 - Le bidon sera fixé solidement sur la potence à l'aide d'une sangle
- Sur la potence :
 - 1 crochet sera fixé, permettant ainsi de poser le tuyau et le pistolet (voir photo)
 - 1 tonnelet métallique de 60 litres maximum, homologué ONU 1A1/X-1,6/400
 - 1 compteur/débitmètre étalonnage Atex est autorisé (Réf. ID-japytex)

Dans un esprit d'équité, le kit « JAPY » sera identifiable par les commissaires techniques du TTE.

ET

3. Extincteur

Chaque concurrent devra posséder OBLIGATOIREMENT un extincteur de 5kg poudre, autorisé par la liste N°6 de la FFSA.

PROCÉDURE

- La voiture doit-être dirigée vers son emplacement d'arrêt, par une seule personne, à l'aide d'une "Sucette". (Dim 200x200 mm ou Diam 300 mm). Aucune autre personne ne doit se positionner devant la voiture avant l'arrêt complet
- Le ravitaillement en carburant est interdit à l'intérieur du stand
- Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées (sauf dérogation de l'organisateur)
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote peut rester seul à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée
- L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure
- Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels
- Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane
- Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité
- L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement
- L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt du véhicule

CONTACT POUR LES COMMANDES

Société JAPY – FLOZE Julien / 1120, avenue Oehmichen / 25460 ETUPES - France

Tél. 03 81 96 16 47 – 06 13 20 18 24 / Email : j.floze@pompes-japy.com

Le kit de ravitaillement est à commander exclusivement auprès de la Société JAPY

LE TTE NE PRENDRA AUCUNE COMMANDE

